

Conditions de prise en charge - Récolte 2022

	Céréales alimentaires	Céréales fourragères et protéagineux	Maïs grains	Colza	Tournesol
Tarif de conditionnement ^{1, 2}	CHF 3.60/100 kg <i>BIO CHF 5.00/100 kg</i>	CHF 3.10/100 kg	CHF 2.00/100 kg	CHF 3.90/100 kg	CHF 4.00/100 kg
Réduction du tarif pour livraison tardive ³	CHF 0.75 à 1.25/100kg	CHF 0.75 à 1.25/100kg	aucune	aucune	aucune
Poids à l'hectolitre	selon swiss granum	selon swiss granum	-	-	-
Temps de chute	selon swiss granum	-	-	-	-
Teneur en protéines	selon swiss granum	-	-	-	-
Charge ⁴	selon taxation (minimum 1%)	2%	2%	selon taxation (minimum 1%)	selon taxation (minimum 1%)
Frais de séchage ⁵	dès 14.6%	céréales dès 14.6% protéagineux dès 13.6% soja dès 11.1%	dès 14.5% Rabais 30%	dès 6.1%	dès 6.1%
Cotisations professionnelles ⁶	CHF 4.80/100 kg	CHF 0.12/100 kg	CHF 0.12/100 kg	CHF 1.42/100 kg	CHF 0.92/100 kg

¹ Nous prenons en charge uniquement des céréales panifiables SUISSE GARANTIE - Suisse Premium ou IP-SUISSE. Les céréales BIOLOGIQUES peuvent être commercialisées par LANDI Gros-de-Vaud grâce à une collaboration avec Granabio Sàrl à Etagnières.

² TVA (2.5%) comprise.

³ Réduction de la taxe d'entrée de CHF 0.75 à 1.25/100 kg pour la marchandise stockée à la ferme, livrée entre mi-août et mi-septembre **et dûment annoncée à l'avance au moyen du formulaire disponible au CC**. Valable pour les céréales panifiables, le blé fourrager, le triticale et l'avoine.

⁴ Triage supplémentaire pour cultures associées, lots sales, présence d'ergot / mycotoxines : supplément de CHF 2.00/100kg/passage et charge selon taxation.

⁵ Selon tableaux des réfections de poids pour l'humidité et tarif de séchage affichés au CC. Disponibles sur le site www.landiechallens.ch onglet centre collecteur.

⁶ Détail sous www.fspc.ch ou www.swissgranum.ch. Cotisations pour les oléagineux : prélevées directement par les huileries. Autres cultures CHF 0.12/100kg.